

**SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
d'ADDUCTION D'EAU  
POTABLE ET  
d'ASSAINISSEMENT  
de LA BREDE**

Nombre de membres :

En exercice : 10  
Présents : 7  
Votants : 9

**Objet :**

**ASSAINISSEMENT**  
-----

**APPROBATION DE LA  
MODIFICATION DU  
ZONAGE  
ASSAINISSEMENT DE LA  
COMMUNE  
D'AYGUEMORTE LES  
GRAVES**

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
Le : 16/05/2019  
Publié le :*

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le

ID : 033-213300239-20190521-DEL\_COM18J\_2019-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n° 5102**

L'an deux mille dix-neuf le 16 du mois de mai à 17 heures 30, le Comité Syndical du SIAEPA de LA BREDE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat sur la commune de St Médard d'Eyrans sous la présidence de Monsieur Christian PATROUILLEAU

Date de convocation : le 07 mai 2019

AYGUEMORTE les GRAVES  
MARTILLAC  
ISLE St-GEORGES  
St-MEDARD d'EYRANS  
LA BREDE

M. DANNE  
M. GAILLAUD  
M. LEMIRE  
M. VIGNERON

M. MIALHE  
M. PATROUILLEAU  
M. GILLARD

Avaient donné procuration : M.LACAMPAGNE à M.DANNE, M.TAMARELLE à M.GILLARD

Absents : M.LACAMPAGNE, M.TAMARELLE, M.DUFRANC

Secrétaire de séance : M.VIGNERON

Vu la loi 92-3 du 3 janvier 1992 dite Loi sur l'eau,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-8 et L.2224-10,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, R123.1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L151-24

Vu la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas portant, en application de l'article R. 122-17 du Code de l'environnement, sur la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune d'Ayguemorte Les Graves du 17/01/19 précisant qu'en application de l'article R. 122-18 du Code de l'environnement, le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune d'Ayguemorte Les Graves n'est pas soumis à évaluation environnementale,

Vu la délibération n°2019/2801/03 du Syndicat approuvant le projet de modification du zonage assainissement réalisé dans le cadre de la révision du PLU de la commune d'Ayguemorte Les Graves et décidant sa mise à l'Enquête Publique,

Vu l'arrêté de mise à l'enquête publique du projet de Zonage d'assainissement des eaux usées du 5 février 2019 du Maire de la commune d'Ayguemorte Les Graves chargé par le Syndicat de la mise à l'Enquête publique du projet de modification du zonage assainissement des eaux usées en même temps que le projet de révision du PLU,

Vu les conclusions favorables du Commissaire Enquêteur,

Considérant que le plan de révision du zonage de l'assainissement des eaux usées sur la commune d'Ayguemorte Les Graves tel qu'il est présenté aux membres du Comité Syndical peut-être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DECIDE d'approuver le plan de révision du zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune d'Ayguemorte Les Graves tel qu'il est annexé à la présente,

- PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention légale dans un journal local,

- PRECISE que le plan de zonage de l'assainissement des eaux usées approuvé est tenu à disposition du public à la Mairie d'Ayguemorte Les Graves aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux

- DIT que la présente délibération sera rendue exécutoire dès l'accomplissement des mesures de publicité légales.

Ainsi fait et délibéré, les mêmes jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.  
Au registre sont les signatures.

PREFECTURE GIRONDE  
20.05.2019  
Fait à St-MEDARD d'EYRANS le 16 mai 2019  
Christian PATROUILLEAU  
Président du SIAEPA

